



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

### **2023D7-8-05**

## **OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES FONDS DE CONCOURS**

#### **Etaient présents :**

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

#### **Absents excusés :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

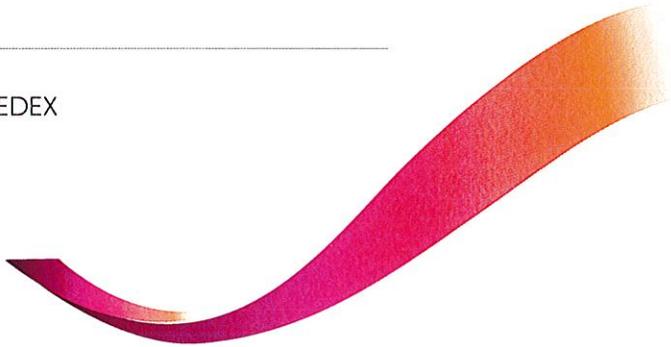
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



2023D7-8-05

**OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES  
FONDS DE CONCOURS**

L'article 2-II-B des statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives précise que celle-ci peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des opérations :

- de création ou de réfection de trottoirs et de dissimulation de réseaux en accompagnement d'opérations de voirie menées, soit par la Communauté, soit par le Conseil Départemental sur les routes départementales, soit par l'Etat sur la voirie nationale,
- d'aménagements de places et d'aires de jeux pour enfants,
- pour la réalisation de logements en réhabilitation.

Les politiques d'aide aux investissements des Communes ont été définies par l'Assemblée dans sa séance du 19 juillet 2001 et s'articulent autour des interventions suivantes :

✦ aires de jeux pour enfants :

Fonds de concours au taux de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT d'équipements mobiliers par site pour la période 2001 - 2006.

✦ trottoirs (à l'exclusion de la voirie) :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

✦ éclairage public intra muros et enfouissement des réseaux venant en accompagnement de places ou de trottoirs :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT par opération.

✦ aménagement de places intra-muros :

Fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention districale ou communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

L'article III D précise par ailleurs que la Communauté de Communes peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des travaux réalisés sur les églises classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques dès lors que le projet figure dans un programme arrêté par l'Etat.

- pour les églises classées ou inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques nous pourrions intervenir sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « Etat, Région, Conseil Départemental » déduites,
- pour le petit patrimoine rural de caractère (lavoir, pigeonnier, moulin ...) nous pourrions intervenir à même hauteur que le Conseil Départemental.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de ces politiques, l'Assemblée a décidé de donner délégation au Bureau pour l'attribution des fonds de concours après avis des commissions compétentes, et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants après décision du Bureau.

C'est dans ce cadre, que la commission perspectives financières s'est réunie le 15 février 2023 et propose les projets suivants :

## I – REFECTION OU AMENAGEMENT DE TROTTOIRS OU CHEMINEMENT HORS VOIRIE

### ◄ GOUDOURVILLE

#### *Trottoirs parking école*

- montant HT des travaux : 7 450,00€
- Fonds de concours sollicité 20 %
- Fonds de concours proposé : 20 % : 1 490,00€

### ◄ LAMAGISTERE

#### *Cheminement piétonnier St Michel*

- montant HT des travaux : 12 000,00€
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 4 800,00€

#### *Trottoirs lotissement*

- montant HT des travaux : 52 000,00€
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 20 800,00€

## II – ECLAIRAGE INTRA MUROS ET ENFOUISSEMENT RESEAUX

### ◄ AUVILLAR

#### *Remplacement des luminaires sur intra-muros*

- montant HT des travaux : 29 490,00€
- Fonds de concours sollicité 11,5%
- Fonds de concours proposé : 11,5 % : 3 392,00 €

### ◄ CASTELSAGRAT

#### *Remplacement des luminaires intra-muros*

- montant HT des travaux : 18 500,55€
- Fonds de concours sollicité 20%
- Fonds de concours proposé : 20 % : 3 700,00 €

#### ◄ GOLFECH

##### *Remplacement par luminaires photovoltaïques*

- montant HT des travaux : 22 450,00€
- Fonds de concours sollicité 20%
- Fonds de concours proposé : 20 % : 4 490,00 €

#### ◄ MALAUSE

##### *Remplacement des luminaires intra-muros*

- montant HT des travaux : 183 206,95€
- Fonds de concours sollicité 15,52%
- Fonds de concours proposé : 15,52 % : 28 434,00€

#### ◄ GOUDOURVILLE

##### *Enfouissement de réseaux*

- montant HT des travaux : 14 646,61,00€
- Fonds de concours sollicité 60%
- Fonds de concours proposé : 40 % : 5 858,00 €

### III – AMENAGEMENT DE PLACES INTRA MUROS

#### ◄ DUNES

##### *Aménagement places du stade et du foirail*

- montant HT des travaux : 29 915,40 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 11 966,00 €

### IV – AIRES JEUX D'ENFANTS

#### ◄ LAMAGISTERE

##### *Aménagement aire de jeux St Michel*

- montant HT des travaux : 10 000,00 €
- Fonds de concours sollicité 50 %
- Fonds de concours proposé : 50 % : 5 000 ,00 €

#### ◄ MERLES

##### *Aménagement aire de jeux*

- montant HT des travaux : 2 500,00 €
- Fonds de concours sollicité 50 %
- Fonds de concours proposé : 50 % : 1 250,00 €

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

## I – REFECTIION OU AMENAGEMENT DE TROTTOIRS OU CHEMINEMENT HORS VOIRIE

### ◄ GOUDOURVILLE

#### *Trottoirs parking école*

- montant HT des travaux : 7 450,00€
- Fonds de concours sollicité 20 %
- Fonds de concours proposé : 20 % : 1 490,00€

### ◄ LAMAGISTERE

#### *Cheminement piétonnier St Michel*

- montant HT des travaux : 12 000,00€
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 4 800,00€

#### *Trottoirs lotissement*

- montant HT des travaux : 52 000,00€
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 20 800,00€

## II – ECLAIRAGE INTRA MUROS ET ENFOUISSEMENT RESEAUX

### ◄ AUVILLAR

#### *Remplacement des luminaires sur intra-muros*

- montant HT des travaux : 29 490,00€
- Fonds de concours sollicité 11,5%
- Fonds de concours proposé : 11,5 % : 3 392,00 €

### ◄ CASTELSAGRAT

#### *Remplacement des luminaires intra-muros*

- montant HT des travaux : 18 500,55€
- Fonds de concours sollicité 20%
- Fonds de concours proposé : 20 % : 3 700,00 €

### ◄ GOLFECH

#### *Remplacement par luminaires photovoltaïques*

- montant HT des travaux : 22 450,00€
- Fonds de concours sollicité 20%
- Fonds de concours proposé : 20 % : 4 490,00 €

### ◄ MALAUSE

#### *Remplacement des luminaires intra-muros*

- montant HT des travaux : 183 206,95€
- Fonds de concours sollicité 15,52%
- Fonds de concours proposé : 15,52 % : 28 434,00€

◀ GOUDOURVILLE

*Enfouissement de réseaux*

- montant HT des travaux : 14 646,61,00€
- Fonds de concours sollicité 60%
- Fonds de concours proposé : 40 % : 5 858,00 €

III – AMENAGEMENT DE PLACES INTRA MUROS

◀ DUNES

*Aménagement places du stade et du foirail*

- montant HT des travaux : 29 915,40 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 11 966,00 €

IV – AIRES JEUX D'ENFANTS

◀ LAMAGISTERE

*Aménagement aire de jeux St Michel*

- montant HT des travaux : 10 000,00 €
- Fonds de concours sollicité 50 %
- Fonds de concours proposé : 50 % : 5 000 ,00 €

◀ MERLES

*Aménagement aire de jeux*

- montant HT des travaux : 2 500,00 €
- Fonds de concours sollicité 50 %
- Fonds de concours proposé : 50 % : 1 250,00 €

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Eric DELFARIEL

  
Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**21 FEV. 2023**

## AR Préfecture

### POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D7\_8\_05-DE

Numéro d'acte : 2023D7\_8\_05

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2023D7-8-05- POLITIQUE  
COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT  
DES COMMUNES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:25:18

**Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:25:41**